

Projet de transfert du Centre d'Oncologie du Pays Basque

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Bayonne

Atelier #2 Aménagement et cadre de vie du jeudi 10 décembre 2020

Intervenants

- Alain LACASSAGNE, 8^e adjoint au maire de Bayonne délégué à l'aménagement, l'urbanisme et l'habitat et conseiller à la Communauté d'Agglomération Pays Basque
- Marc WITTENBERG, directeur général des services de la ville de Bayonne
- Marie ANTIGNY-HULEUX, Cheffe de projet planification à la Communauté d'Agglomération Pays Basque
- Céline BERRA, Cheffe de projet urbanisme opérationnel à la Communauté d'Agglomération Pays Basque
- Dr. Caroline GENEDES, Oncologue Radiothérapeute
- Olivier DUCASSE, Architecte
- Pierre-François LECA, Écologue
- Marion THENET, Garante de la Commission Nationale du Débat Public
- Diane BEAUCARD, Agence Neorama

Nombre de participants

3 participants :

- Isabelle CAHOUR
- Lucile ROUSSET
- Patxi IRIART

Présentation et synthèse des échanges

INTRODUCTION PAR ALAIN LACASSAGNE, 8E ADJOINT AU MAIRE DE BAYONNE DELEGUE A L'AMENAGEMENT, L'URBANISME ET L'HABITAT CONSEILLER A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE

« Ce second atelier est organisé dans le cadre de la concertation préalable au projet de mise en compatibilité du Plan local d'Urbanisme de Bayonne, qui permettra le déplacement du centre d'oncologie sur l'avenue du 14 avril 1814. Le premier atelier était consacré au thème de la santé, et ce second atelier invite à discuter de la thématique de l'aménagement.

En effet, les enjeux d'insertion paysagère et urbaine sont prégnants sur ce secteur contrasté. D'un côté, il y a un quartier résidentiel à l'identité forte qui a récemment accueilli le lycée Etxepare, et va accueillir de nouveaux pôles tertiaires comme le pôle oncologie social et solidaire, ainsi qu'une ferme urbaine. D'autre part, le secteur est proche de zones de nature, de cultures, et de forêts.

La Communauté d'Agglomération du Pays Basque (CAPB), la mairie de Bayonne, et le centre d'oncologie présentent dans le cadre de cet atelier les premières esquisses du projet de construction. »

PRESENTATION DES OBJECTIFS ET DU DEROULE DE LA REUNION

L'atelier « Aménagement et cadre de vie » se déroulera en deux grandes parties.

Il va permettre de :

- Partager la vision du projet : ses enjeux, sa conception, sa relation à son environnement et plus spécifiquement son quartier
- Animer un temps participatif appelé « carticipation » pour positionner ensemble les attentes et opportunités d'aménagements pour le projet et son quartier : paysages et cadre de vie, mobilités et circulation, équipements et services

PRESENTATION DES GARANTS DE LA COMMISSION NATIONALE DU DEBAT PUBLIC

La Communauté d'Agglomération du Pays Basque a décidé le 10 juin 2020 d'engager une procédure de déclaration de projet pour le transfert du Centre d'Oncologie du Pays Basque. Cette déclaration emporte la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bayonne et nécessite la réalisation d'une évaluation environnementale.

La Collectivité a opté pour l'organisation d'une concertation préalable, telle que prévue par le Code de l'environnement (article L.121-17), et de faire appel à la Commission Nationale du Débat Public, autorité administrative indépendante. Celle-ci a désigné deux garants pour cette concertation préalable à la date du 1^{er} juillet 2020 : Marion Thenet et Walter Acchiardi.

Le garant est une personne indépendante du maître d'ouvrage et de toute autre partie prenante de l'élaboration du projet. Sa mission est de :

- **Veiller au bon déroulement de la concertation et au respect de la participation** des différents acteurs de la concertation et du public. Malheureusement le contexte sanitaire actuel empêche de faire un certain nombre de choses. Néanmoins il y a des contreparties, et des solutions existent.
- **Respecter une stricte neutralité** vis-à-vis du projet et, en aucun cas, émettre d'avis sur le contenu du projet.
- **Être à l'écoute** de chaque participant à la concertation et peut se rendre sur le terrain en tant que de besoin.

La mission se déroule **en trois temps** :

En amont du lancement de la concertation, il réalise une **étude de contexte** auprès des différents acteurs et parties prenantes du projet afin de conseiller utilement le maître d'ouvrage pour l'élaboration du dossier, des modalités et du calendrier de la concertation.

Pendant la concertation:

- **Il veille à la qualité et à la sincérité des informations diffusées** sur le projet et au respect des étapes du processus décisionnel auprès des populations concernées ;
- **Il favorise l'expression** des participants à la concertation ;
- **Il assure un rôle de recours** afin de répondre aux demandes formulées par les participants à la concertation.

Dans le délai d'un mois, au terme de la concertation préalable, il réalise un **bilan** de celle-ci et résume la façon dont elle s'est déroulée. Ce bilan comporte une **synthèse des observations et propositions présentées** et, le cas échéant, mentionne **les évolutions du projet qui résultent de la concertation préalable**.

- Le garant informe le maître d'ouvrage, la Commission nationale du débat public et le représentant de l'État du déroulement et du bilan de la concertation préalable.
- **Le bilan de la concertation préalable est rendu public par le garant à compter de la fin de la concertation. Il fera partie constitutive du dossier d'enquête publique.**

PRESENTATION DU PROJET

Le Centre d'Oncologie et de Radiothérapie, issu de la fusion des centres de radiothérapie de Bayonne et de Saint-Palais, n'a cessé de croître jusqu'à aujourd'hui :

- En 1996, le centre a acquis un deuxième accélérateur de particules¹ ;
- En 2004, il fut agrandi pour accueillir un troisième accélérateur.

Néanmoins, malgré ces agrandissements, le Centre d'Oncologie et de radiothérapie doit faire face à une très forte demande de prise en charge des patients, d'autant qu'il s'agit du seul Centre de Radiothérapie du Pays Basque, les plus proches étant ceux de Dax et de Pau avec qui il coopère.

Ce centre est actuellement situé au 14 allées Paulmy à Bayonne, il permet la prise en charge multidisciplinaire de plus de 1 400 patients atteints de cancer par an. Il regroupe une équipe médicale de 48 salariés composée d'oncologues médicaux, d'oncologues radiothérapeutes, d'une attachée de recherche clinique, de médecins généralistes spécialisés en soins palliatifs, de psychologues, de manipulateurs, d'assistantes médicales, de techniciens, de physiciens, de dosimétristes, et d'agents d'entretien et administratifs.

Ce projet fait suite à l'émergence de nouveaux besoins :

- Une augmentation continue du nombre de consultations médicales d'oncologie ;
- Un site enclavé sans possibilité d'extension de par sa localisation et la forte pression immobilière exercée sur le secteur ;
- Une accessibilité contrainte et un stationnement limité pour la patientèle comme pour les véhicules médicalisés.

La nécessité de trouver un nouvel emplacement pour le centre médical répond à un enjeu à la fois social, de santé publique et de développement du territoire. Ce dernier relevant de la compétence de la CAPB, les porteurs de projet ont par conséquent sollicité l'agglomération via la mission urbanisme opérationnel. Ce service a pour vocation d'accompagner et faire émerger des projets d'aménagement pour apporter une aide à la mise en place du projet.

Le Centre d'Oncologie et de Radiothérapie avait des critères bien définis :

- Un foncier disponible à la vente rapidement ;
- Une superficie d'environ 8 000m². La demande d'une superficie conséquente répond à la nécessité d'installation d'une quatrième machine de traitement pour assurer une prise en charge optimale du patient, mais également répondre à la mise en place des soins de support qui tient particulièrement à cœur au Centre d'Oncologie et de Radiothérapie. Il s'agira de proposer des activités reconnues scientifiquement pour améliorer nettement la qualité et les délais de la prise en charge du patient ;
- Un site plat, très accessible et bien desservi par des transports en commun à proximité de l'un des projets phares de l'agglomération qui est le Tram'Bus ;
- Un site bénéficiant d'un espace naturel à proximité pour la prise en charge des patients au sein d'un espace agréable et verdoyant.

Dans le cadre du choix du site, la CAPB a repéré 16 parcelles et les a étudiées par le biais d'une analyse multicritères qui a permis d'identifier un seul terrain remplissant les 5 critères nécessaires : le site implanté sur l'avenue du 14 avril 1814 à Bayonne. Le site a permis d'obtenir l'accord préalable de l'ARS Nouvelle-Aquitaine en avril 2020 pour le transfert et la construction du centre de soin. C'est à la suite de cette décision que les services de l'agglomération ont pu enclencher un niveau opérationnel technique permettant au Centre d'Oncologie et de Radiothérapie et à la CAPB d'engager les études techniques pour le transfert du centre de soin sur le nouveau site. Ce site est actuellement sur une zone à urbaniser qui nécessite une évolution particulière du document d'urbanisme pour l'ouvrir à urbanisation.

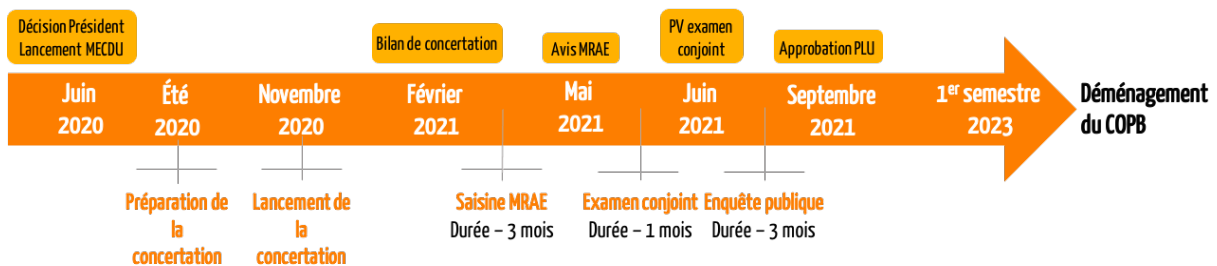
Le projet, de délocaliser le Centre d'Oncologie et de Radiothérapie du Pays Basque pour pouvoir s'agrandir, va participer à améliorer l'offre de soins au sein de l'agglomération, voire plus largement. Il est considéré à ce titre comme présentant un intérêt général et donne la possibilité à la communauté d'agglomération de choisir une procédure particulière. Cette

¹ Instrument qui consiste à utiliser des radiations pour détruire les cellules cancéreuses

procédure est celle de la *Mise En Compatibilité du Document d'Urbanisme* (MECDU), et concerne ici le Plan Local d'Urbanisme de Bayonne (PLU). Elle fait suite à la *déclaration de projet* du Centre d'Oncologie et de Radiothérapie du Pays Basque et conditionne la réalisation du projet. Cette procédure est soumise, au titre du Code de l'Environnement, à évaluation environnementale au regard de la proximité du projet avec les sites Natura 2000 de l'Adour et de la Nive et du caractère naturel actuel du terrain. Il s'agit d'une procédure conjointe qui donne lieu à une enquête publique.

Afin de respecter les dispositions réglementaires et pour s'assurer de l'association du public à cette procédure d'urbanisme, la Communauté d'Agglomération du Pays Basque associée au Centre d'Oncologie et de Radiothérapie du Pays Basque ont décidé d'engager une concertation préalable pour recueillir l'avis de la population avant l'enquête publique avec des garants désignés par la CNDP : Madame Marion Thenet et Monsieur Walter Acchiardi.

L'ouverture du centre est programmée pour le 1^{er} semestre 2023 :



Vous pourrez retrouver le calendrier de la procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Bayonne dans la présentation de l'atelier « Aménagement et cadre de vie ».

LES PARTIS PRIS DE CONCEPTION DU PROJET

Trois enjeux essentiels sont poursuivis dans la conception du projet :

- Le bien-être et l'exemplarité, en lien notamment avec le label OSMOZ
- L'intégration paysagère et architecturale
- L'accessibilité et le stationnement, grâce à un bâtiment qui épouse les caractéristiques topographiques du secteur (stationnement semi-enterré)

La notion d'**insertion paysagère** est importante pour les porteurs de projet, car le nouveau centre sera sur la zone boisée du quartier. Le but est de garder une visibilité sur le bois situé à l'arrière, tout en restant en contact avec cette forêt lors de la traversée du bâtiment. Le bâtiment est peu élevé : le rez-de-chaussée occupe le premier plan. En plus du maintien du contact avec la forêt sur l'arrière, l'idée est de reproduire cette végétation importante et l'environnement arboré par la mise en place de patios, qui ont des fonctions d'agrément et de confort visuel. Le projet souhaite ainsi limiter au maximum l'empreinte du bâtiment et préserver l'espace boisé situé à l'arrière.

Au sujet de la **stratification du bâtiment** : la parcelle est majoritairement plane, sauf sur l'Ouest de la parcelle. Il est prévu de travailler sur cette déclivité, qui permet d'étagier le projet. Une continuité pour les patients sera maintenue depuis l'avenue. Un premier parking « de proximité » permet l'accueil des patients. L'arrivée dans des salles de consultation se fait sur un niveau unique. Le rez-de-chaussée sera donc dédié au public. Au premier niveau seront situés les bureaux administratifs et des locaux techniques (pour les médecins, dosimétristes...). Le parking trouvera place pour partie au sous-sol, profitant de la déclivité sur la partie Ouest du terrain et le sous-sol présentera des locaux techniques.

Une attention particulière est portée sur ce qui est appelé « la cinquième façade » : **le toit**. Il a été souhaité que ce dernier soit presque vierge des installations et canalisations classiques des ensembles hospitaliers : le sous-sol assurera ces fonctions. Ceci permettra de végétaliser le toit : l'illustration provisoire proposée dans le support de l'atelier servira de guide pour l'aménagement des différents espaces. Ainsi, la résidence immobilière située en face du futur centre pourra conserver une vue sur la forêt. Les porteurs de projets attachent de l'importance à l'intégration du bâtiment dans son espace végétalisé.

Concernant les **matériaux**, ce projet s'inscrit dans une démarche demandée par le centre d'oncologie, basée sur des choix vertueux. Vertueux par le respect de l'environnement, les techniques, mais aussi pour les patients et le personnel. Cette démarche est importante : les architectes sont sensibles à l'ambiance « zen » que doit recouvrir ce type de lieu, dédié au traitement d'une pathologie complexe et anxiogène. Offrir un environnement vert, ouvert, proposant des échappées visuelles depuis les salles d'attente, sont des éléments importants pour les concepteurs. La pénétration de la lumière, l'absence de pièces non éclairées par la lumière naturelle, le renouvellement d'air sont autant de paramètres qui sont pris en compte dans le projet.

Le bâtiment est principalement en bois, avec pour partie des éléments structurants en béton. Chaque matériau présent à l'intérieur dans l'ossature du projet se retrouve en façade, afin de limiter la multiplicité de matériaux incompatible avec des exigences environnementales.

L'accessibilité et le stationnement

Le parking est composé de trois grandes strates :

- Un parking sous le bâtiment, dans le sous-sol, entièrement protégé
- Une allée de circulation qui desservira deux lignes de parking, entièrement recouverte d'un balcon pour permettre aux salles situées au-dessus de ne pas avoir la vue sur le stationnement, mais sur la forêt. Cette vue concerne notamment des bureaux administratifs, la salle de restauration pour le personnel et des terrasses de réunion. Cette vue orientée Nord elle bénéficiera d'un éclairage constant.
- Les parkings de proximité pour les urgences notamment.

Les systèmes d'entrée et de sortie seront dissociés pour fluidifier la circulation et minimiser les risques d'entrée et de sortie dans le centre. L'entrée se fera par une voie de circulation interne desservant les parkings de proximité destinés aux patients, mais aussi une voie à usage exclusif des Véhicules Sanitaires Légers (VSL) et ambulances.

Les équipements de stationnement seront diversifiés :

- Locaux de stationnement pour les deux-roues largement dimensionnés
- Places de stationnement pré-équipées pour recevoir des bornes de recharge pour véhicules électriques
- Création d'un passage protégé en continuité des trottoirs venant de l'allée Marcel Breuer permettant un accès direct au centre pour les piétons venant en Tram 'bus

Les grands chiffres du projet

La future parcelle d'environ 7610m² se décomposera en plusieurs espaces :

- 1885m² d'espaces verts et 235m² de patios intérieurs végétalisés
- 131 places de parking dont 9 VSL et 65 en evergreen (734m²), ce qui permet de limiter l'imperméabilisation des sols
- 1272m² de toiture terrasse végétalisée
- 3404m² de surface utile totale dont 1780m² affectés aux soins comprenant 9 bureaux de consultations et 4 salles de traitement

La révision du document d'urbanisme comporte une évaluation environnementale en raison de l'ouverture de la zone à l'urbanisation. Plusieurs **incidences du projet** ont été repérées :

- La construction a d'abord un impact sur le milieu physique. Il s'agira donc d'intégrer le projet dans son paysage.
- Concernant la biodiversité, des enjeux écologiques ont été repérés au Nord lors de la pré-évaluation des incidences environnementales.

- Il s'agira aussi de prendre en compte les risques, nuisances et pollutions, liées au trafic des véhicules qui entrent et sortent dans le centre.
- La prise en compte des ressources naturelles concerne notamment la gestion des eaux usées et des eaux pluviales générées par les futurs aménagements.

Toutes ces incidences seront intégrées au dossier d'enquête publique, elles sont provisoirement annexées au dossier de concertation sur le site internet.

TEMPS DE QUESTIONS-REPONSES

Quel est le bois utilisé pour la construction ? Est-il adapté aux importantes précipitations de la région ? - ISABELLE CAHOUR

Pour l'instant, et bien que rien ne soit arrêté, plusieurs pistes sont évoquées concernant le douglas. Les retours d'expérience permettent d'utiliser des essences de douglas prétraitées et pré-grisées pour maîtriser le vieillissement dans le temps. L'idée est de proposer un matériau qui vieillisse bien dans le temps, et réponde aux contraintes de construction. En effet, les techniques de fixation ont changé. Aujourd'hui, l'augmentation des points de fixation permet de maintenir la verticalité du bardage.

Des bois exotiques ont aussi été envisagés, mais ils ne sont pas bien placés pour la démarche environnementale. En effet, travailler avec des essences locales issues par exemple de forêts éco-gérées privilégient à la fois l'emploi local et des déplacements courts. Un bureau d'études spécialisé dans l'environnement sert de guide dans des démarches comme celle-ci.

La question du bois est importante. Plusieurs facteurs génèrent un bon ou un mauvais vieillissement du bois :

- Le sens de pose : un bardage vertical vieillit mieux qu'un bardage situé à l'horizontale, car l'eau glisse dessus et limite ainsi la rétention
- La zone du bois choisie (cœur ou l'entourage)
- Le traitement du détail : lames entières ou recoupées, type de jointements et d'appuis de fenêtre, de bardages et pieds de bardage

Tout cela a des conséquences sur l'écoulement ou l'absorption de l'eau par le bois.

Les matériaux choisis dans ce projet ne bougeront pas par leurs propriétés, car le bois est un matériau pérenne, toutefois leur essence même implique une évolution dans le temps, car il s'agit d'un matériau vivant. Certaines constructions utilisant le bois comme simple décoration vieillissent mal. Aujourd'hui, les architectes ont les moyens de savoir comment le bois va évoluer. – OLIVIER DUCASSE

BALADE URBAINE ET MAQUETTE DU PROJET

Le nouveau centre s'inscrit dans les orientations retenues pour le devenir du quartier :

- Conserver le caractère paysager
- Favoriser les liaisons piétonnes autour de l'axe routier principal
- Pérenniser la vocation agricole et naturelle des espaces, au nord de la parcelle
- Privilégier une vocation d'équipements et de services structurants
- Accompagner l'installation d'activités tertiaires
- Requalifier l'avenue en boulevard urbain

Au-delà de l'aménagement du centre lui-même, la qualité des espaces créés et l'insertion dans l'environnement sont clés dans le projet.

L'atelier propose à ce titre une balade urbaine via Google Maps, qui permet de projeter le futur centre dans le quartier actuel. La vidéo est disponible sur la page dédiée au projet sur le site internet de la CAPB.

La D810 va être réaménagée pour accueillir les vélos et les piétons. Cette voie Est-Ouest sépare des espaces agricoles (au Nord) d'un grand ensemble urbain (au Sud) appelé « les Hauts de Bayonne ». Les résidences Breuer ont été construites dans les années 1960, et comportent 1103 logements abritant 2700 habitants. Au Nord, les pépinières Maymou centenaires sont très renommées et fournissent dans l'agglomération des plants de haute valeur.

La zone à urbaniser qui accueillera le centre présente aujourd'hui deux aménagements :

- Le lycée bascophone Bernat Etxepare, qui accueille depuis 2017 environ 400 élèves, avec son restaurant scolaire, un internat, et un gymnase
- La chaufferie bois de Bayonne destinée au chauffage urbain, qui dessert 3 000 logements grâce à du bois fourni par des forêts proches

Concernant les transports en commun, la ligne 1 du Tram'bus dispose de deux arrêts dans cette zone.

Aux abords du futur centre, la ville de Bayonne et le Département créeront un carrefour avec feux tricolores ainsi qu'un retraitement pour faire diminuer la vitesse du trafic.

TEMPS DE QUESTIONS–REPONSES

Concernant les terres maraîchères à proximité immédiate du périmètre du projet (à l'Ouest), destiné selon la présentation à des activités tertiaires : la vocation agricole sera-t-elle pérennisée au moins sur la partie de terres arables ? Il pourrait être imaginé l'installation d'un maraîcher à production biologique, et préserver cet espace agricole de très bonne qualité agronomique en reportant ces activités tertiaires plus au Sud. – PATXI IRIART

Dans ce secteur Nord de Bayonne, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) actuellement en vigueur sur la commune de Bayonne définit plusieurs zones agricoles à urbaniser, y compris en-dehors du périmètre évoqué dans le projet. Dans le cadre des études en cours concernant le Plan d'urbanisme intercommunal en cours d'élaboration sur le périmètre de l'ex-communauté d'agglomération Côte Basque Adour, les élus ont pris l'option de reclasser certains de ces terrains en zone agricole ou en zone naturelle selon leur occupation et nature. En effet, une réflexion est menée pour limiter l'artificialisation des terres : la partie nord de la zone a donc vocation à devenir agricole ou zone naturelle.

Les terrains évoqués précisément dans la question, en partie Sud, le long de l'avenue du 14 avril (hachurés en bleu sur le schéma présenté, intégré au support de présentation), devraient eux conserver une vocation d'activités tertiaires et/ou d'équipements structurants, au vu de leur situation, participant au développement de la ville et de l'agglomération. – MARC WITTENBERG / ALAIN LACASSAGNE

La présentation évoque aussi un projet de ferme urbaine : est-il possible d'en savoir un peu plus ? Notamment si elle prévoit la présence d'animaux. – ISABELLE CAHOUR

Le projet de ferme urbaine se situerait à proximité directe du futur centre d'oncologie (au Nord). Elle aurait entre autres une fonction de prévention vis-à-vis de ce centre. – MARC WITTENBERG

La ferme est portée par une association, Graines de liberté, qui ne s'occupe pas d'élevage, uniquement de cultures. L'association souhaite éduquer et faire pousser des légumes, voire du fruitier. Il n'y aura donc pas de nuisances olfactives éventuelles pour le centre d'oncologie. – ALAIN LACASSAGNE

Le secteur des Hauts de Bayonne est soumis au phénomène d'îlot de chaleur : y a-t-il eu une réflexion du bâti par rapport au réchauffement climatique ? – ISABELLE CAHOUR

Il y a eu une grande réflexion climatique sur le projet. Dans le cadre de l'inscription dans des démarches vertueuses évoquées précédemment, la notion de patio est très importante. Les patios ouvrants permettront de la ventilation naturelle. De plus, la façade sud a un minimum d'ouvertures pour éviter l'utilisation de la climatisation. Il y aura aussi de la récupération de chaleur : les études thermiques montrent que la chaleur produite sur place peut être récupérée pour chauffer le bâtiment. L'utilisation de la toiture végétalisée permet de travailler l'isolation, en mettant en œuvre des matériaux naturels et non carbonés. Le bâtiment plutôt fermé mais très lumineux prend en compte le traitement de la chaleur emmagasinée.

La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre sont toutes les deux sensibles à ces problématiques environnementales, le réchauffement climatique a donc été pris en compte. Le bureau d'études environnementales conseille les porteurs de projet à ce sujet. Des labels pointus seront travaillés, concernant l'économie d'énergie ou encore les émissions de carbone. – OLIVIER DUCASSE

De plus, le cadre naturel actuel ne permet pas de parler d'îlots de chaleur comme dans le centre-ville de Bayonne : végétation dense, zones humides, réseau hydrographique local, plaine verte au sud... Le secteur des Hauts de Bayonne comporte de nombreuses sources de fraîcheur. – MARC WITTENBERG

Une salle de repos et/ou une cafétéria pour les malades a-t-elle été prévue ? – ISABELLE CAHOUR

Les patios intérieurs pourront être des lieux d'attente pour les patients. Un accès direct au bois au Nord est aussi envisagé, en cas d'attentes plus longues. Enfin, une grande salle de relaxation est prévue, qui pourra servir aux activités de tai-chi. L'environnement de travail du personnel sera lui aussi étudié pour qu'il puisse travailler dans les meilleures conditions. Il y aura une salle de restauration pour le personnel, et un coin « machine à café » aménagé de façon agréable pour les patients. – DR. GENEBS

RAPPEL DES MODALITES DE PARTICIPATION

Les modalités pour s'informer et contribuer proposées sont nombreuses :

REUNIONS PUBLIQUES

Pour s'informer et questionner le projet

- 19 novembre 2020 à 18h30
- 21 janvier 2021 à 18h30



ATELIERS THEMATIQUES

Pour échanger sur des enjeux clés

- **Projet et parcours de soin**
le 3 décembre à 18h
- **Aménagement et cadre de vie**
le 10 décembre à 18h



PERMANENCES

- **Sur la marché place des Gascons** de 9h à 12H
les 25 novembre et 16 décembre
- **Par téléphone** tous les mardis de 15h à 17h
au 06 26 31 92 14

DEPOSER SA CONTRIBUTION

- **Sur le registre dématérialisé**
- **Sur le site internet de l'agglomération (mail)**
- **Par courrier** gratuitement

Neorama – Libre réponse 47711
33 279 FLOIRAC Cedex

Il est également possible de contacter directement par mail les garants de la concertation aux adresses suivantes :

- Madame Marion Thenet: marion.thenet@garant-cndp.fr
- Monsieur Walter Acchiardi: walter.acchiardi@garant-cndp.fr

LE MOT DE LA FIN DE ALAIN LACASSAGNE

Monsieur Lacassagne remercie l'ensemble des participants, les acteurs présents ainsi que les personnes ayant enrichi la conversation par leurs questions. La qualité des échanges de cet atelier apporte des éléments de réflexion pour les porteurs de projet. Cela va permettre de poursuivre la concertation par rapport à la modification du PLU actuel, ainsi que le futur PLUI qui devrait avoir lieu vers 2022.

Au-delà de cette soirée, M. Lacassagne rappelle que la concertation n'est pas finie et invite les personnes qui le souhaitent à participer par les autres moyens de participation mis à disposition jusqu'au 27 janvier.